



Restaurant fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 16 avril 2004

J'ai demandé il y a deux jours une table non fumeur dans un restaurant. Il m'a été répondu que l'ensemble du restaurant était fumeur.

J'ai donc proposé de prendre une table un peu à l'écart. Mais j'ai essuyé un refus : cette table n'était pas dressée . J'ai répété que je voulais être le plus loin possible de la fumée. On m'a de nouveau fait savoir que le restaurant était fumeur. J'ai répondu que c'était illégal. Il m'a été répondu : je fais ce que je veux dans mon restaurant .

Je suis souvent tolérant mais je suis là passablement énervé... Que me conseillez-vous de faire ?

Merci d'avance.

Réponse :

L'attitude de ce restaurateur est condamnable : consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les conseils pratiques que DNF vous propose.

Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau